

Entreprises en difficulté : des solutions existent !

Un client qui ne paye pas ? Une baisse du chiffre d'affaires pendant plusieurs mois ? Un manque de visibilité ? Un problème de trésorerie ? Toutes les entreprises font face un jour ou l'autre à des difficultés. Si c'est votre cas, tout n'est pas perdu : des solutions existent pour vous aider à sortir la tête de l'eau.

La première réaction d'un entrepreneur en difficulté est généralement la suivante : « ça ira mieux demain ». Hélas, c'est aussi la première erreur à ne surtout pas commettre. Pour réussir à éradiquer un problème, la première règle d'or est d'en prendre conscience et d'admettre son ampleur.

Une grande introspection est ensuite nécessaire pour en déterminer les causes et les remèdes. Une difficulté peut être un simple accident de parcours ou un problème plus structurel : il importe de se poser la question et, le cas échéant, de se remettre en question pour avancer.

Les entreprises en difficulté se sentent également souvent seules au monde : salariés, banquiers, fournisseurs, clients, commencent à leur tourner le dos, ce qui ne fait que multiplier et aggraver leurs problèmes, d'autant plus qu'aucune aide ne leur est généralement octroyée.

Dans ce *no man's land*, la House of Entrepreneurship a mis en place l'offre de services *one-stop shop to prevent* destinée à aider les indépendants et les dirigeants d'entreprise à faire le point sur leur situation professionnelle et à trouver de nouvelles pistes de pérennisation de leur entreprise, grâce à des formations et à des conseils personnalisés.

Il s'agit d'un programme gratuit basé sur un diagnostic de l'entreprise et axé sur le développement de celle-ci (leadership, marketing, ventes, gestion d'équipe, etc.). Le programme permet aux entrepreneurs d'analyser leur business avec plus d'efficacité et leur fournit des outils à utiliser immédiatement en fonction de leurs besoins.

La philosophie de ce dispositif de prévention est de permettre aux entrepreneurs

de s'en sortir avant que les problèmes ne deviennent trop importants. En effet, il est impératif de se faire aider le plus tôt possible. On estime qu'une réaction des entrepreneurs anticipée de six mois aurait pu sauver plus de 20 % des entreprises en difficulté et plus d'un tiers si une démarche avait été réalisée douze mois plus tôt.

Pour de plus amples informations : info@houseofentrepreneurship.lu ou (352) 42 39 39 330. ☑



Photo-TwoDesigners/House of Entrepreneurship

Emilie Pirlot

Senior Legal Advisor

House of Entrepreneurship
one-stop shop to prevent

Réforme du droit de la faillite

Le projet de loi 6539 relatif à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite a été amendé et devrait probablement entrer en vigueur dans les prochains mois. Ce projet propose un certain nombre de mesures afin de préserver les entreprises et de moderniser le droit de la faillite en mettant l'accent notamment sur la prévention des difficultés et sur les procédures de réorganisation.

Voici quelques-unes des nouveautés qui devraient voir le jour prochainement :

- le conciliateur d'entreprise : une personne sera désignée pour assister l'entreprise à négocier avec ses principaux créanciers ou pour l'aider à évaluer l'origine de ses difficultés et les remèdes qu'elle peut y apporter ;
- l'accord amiable : introduction d'une procédure non judiciaire qui a pour but de trouver un accord entre l'entrepreneur et un ou plusieurs créanciers (éventuellement avec l'aide d'un conciliateur d'entreprises) ;
- l'accord collectif : introduction d'une procédure judiciaire permettant au débiteur de négocier avec tous ses créanciers un plan de réorganisation.

La House of Entrepreneurship a mis en place l'offre de services *one-stop shop to prevent* destinée à aider les indépendants et les dirigeants d'entreprise à faire le point sur leur situation professionnelle et à trouver de nouvelles pistes de pérennisation de leur entreprise, grâce à des formations et à des conseils personnalisés.